

INGENIEUR
Direction des Bâtiments

Rémunération

Sur la base du grade d'ingénieur principal au 8ème échelon

Indice brut : 979

Indice majoré : 793

auquel s'ajoute :

- l'indemnité spécifique de service
- la prime de service et de rendement
- la prime de fin d'année

COLLABORATEUR MEDECIN

Rémunération

Rémunération minimale des médecins du travail – convention collective des services municipaux interentreprises – Classe 21 – entre 5 et 10 ans d'expérience

auquel s'ajoute une prime de fin d'année. Indice majoré : 600